

Partenariats stratégiques 2020

Informations pratiques pour déposer une
candidature dans les secteurs
AC201-202-203-204

L'équipe des Partenariats stratégiques – AC2

AEF-Europe
44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles

TEL.02/542.62.74
partenariat@aef-europe.be

Joëlle Majois (assistante)
Laetitia Ricklin (gestionnaire)
Donatienne de San (gestionnaire)

ERASMUS+ en Belgique: 5 agences

Fédération Wallonie-Bruxelles



Communauté flamande



Communauté germanophone





Action-clé 2

Les partenariats stratégiques

Guide du programme 2020

Partie A	Pays éligibles	P.25
Partie B	Priorités	P.108
	Critères généraux d'admissibilité	P.117
	Critères d'admissibilité pour les activités d'apprentissage, d'enseignement ou de formation	P.119
	Critères d'attribution	P.120
	Partenariats d'échanges scolaires (AC229)	P.122
	Règles de financement (coûts éligibles)	P.125
Partie C	Procédure à suivre pour déposer une candidature	P.272
	Critères d'exclusion	P.274
	Critères de sélection	P.278
	Conditions financières	P.279
	Soumission du formulaire de candidature	P.283
	Procédure d'évaluation	P.284
	Approbation de la candidature (convention, montants, rapports,...)	P.285
	Exigence de libre accès aux résultats du projet	p.292

Guide du programme 2020

Annexe I	Formats des projets	P.322
	Types d'activités de mobilité	P.327
	Exemples de partenariats stratégiques	P.333
Annexe II	Diffusion et exploitation des résultats - Guide pratique pour les bénéficiaires	P.346
	Exigences en terme de diffusion et d'exploitation	P.351
	Plateforme des résultats des projets Erasmus+	P.352
Annexe III	Glossaire	P.353
Annexe IV	Références utiles et coordonnées	P.365

Dans quel secteur postuler?



Identifiez votre secteur en fonction du public ciblé par votre projet

AC201 – Enseignement scolaire
AC202 – Formation professionnelle
AC203 – Enseignement supérieur
AC204 – Education des Adultes

AC229 – Enseignement scolaire
Partenariats d'échanges scolaires

Trois types de partenariats stratégiques

Partenariat stratégique = projet de coopération au niveau européen entre organismes actifs dans le secteur de l'Éducation et de la Formation

Innovation

- ✓ **4 secteurs:** Enseignement scolaire, Formation professionnelle, Enseignement supérieur et éducation des adultes
- ✓ Développer des productions innovantes
- ✓ Minimum 3 organismes partenaires issus de 3 pays Programme différents
- ✓ Projet de 12 à 36 mois
- ✓ Budget: 450.000 EUR max
- ✓ 1 Appel par an

Echanges de bonnes pratiques

- ✓ **3 secteurs:** Enseignement scolaire, Formation professionnelle et éducation des adultes
- ✓ Minimum 3 organismes partenaires issus de 3 pays Programme différents
- ✓ Développer et renforcer des réseaux
Accroître la capacité des organisations à coopérer au niveau international
Partager et confronter des idées/pratiques/méthodes
- ✓ Projet de 12 à 36 mois
- ✓ Budget: 450.000 EUR max
- ✓ 1 Appel par an

Echanges entre écoles

- ✓ **Enseignement scolaire:** uniquement les écoles
- ✓ Minimum 2 maximum 6 écoles (pays programme)
- ✓ Echanges sur un thème, des enjeux pédagogiques ou des réalisations communes
- ✓ Projet de 12 à 36 mois
- ✓ Budget: 16.500 EUR / an / école
- ✓ 1 Appel par an

Partenariat d'échange de bonnes pratiques

Objectifs principaux	Développer et renforcer des réseaux Accroître la capacité des organisations à coopérer au niveau international Partager et confronter des idées/pratiques/méthodes
Résultats	Résultats tangibles et/ou intangibles (à disséminer)
Impact	Impact au niveau des organisations participantes
Lignes de financement	Gestion et mise en œuvre Réunions transnationales Activités d'enseignement/d'apprentissage/de formation Coûts spécifiques
Secteur de dépôt de la candidature	Tous sauf Enseignement supérieur

Partenariat visant l'innovation

Objectifs principaux	Développer des productions innovantes ET/OU s'engager dans des activités intensives de diffusion et d'exploitation de produits existants et nouveaux ou d'idées novatrices
Résultats attendus	« Productions intellectuelles »: tangibles, innovantes, transférables (à disséminer intensément)
Impact attendu	Impact « systémique » au-delà des organisations participantes
Lignes de financement	Gestion et mise en œuvre Réunions transnationales Activités d'enseignement/d'apprentissage/de formation Coûts spécifiques Productions intellectuelles Événements de dissémination
Secteur de dépôt de la candidature	Tous sauf AC229

Partenariat visant l'innovation

Qu'est-ce qu'une **production intellectuelle**?

Il s'agit de « livrables » ou « **résultats attendus** » (>< work package):

- **Tangibles**: études, plateformes e-learning, guides, etc. (>< réseaux, apprentissages, expériences)
- **Innovants**: il faut démontrer en quoi ils sont novateurs et vont au-delà des productions habituelles des organismes participants (>< analyse des besoins, site web, travail de classe, etc.)
- **Transférables**: ces « livrables » pourront être utilisés par d'autres en dehors du partenariat et seront accessibles librement (>< exposition itinérante, expérimentation avec élèves, etc.)
- **Substantiels**: en qualité et en quantité (>< brochure, blog, etc.)

Qui peut participer?

Pays programmes :
Coordinateur

- 27 pays UE + 1 (Attention: BREXIT)
- Norvège, Liechtenstein, Islande, FYROM (Macédoine), Turquie, Serbie

Pays partenaires

- Reste du monde (dont la Suisse)
- Critère d'exclusion: il est indispensable de démontrer une valeur ajoutée au projet



Minimum **3** partenaires de **3 pays programmes** différents

Quel est l'impact du Brexit sur mon projet?



« Le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020 à minuit. Une période de transition a débuté le 1er février et prendra fin le 31 décembre 2020. Pour Erasmus +, cela signifie :

- pour l'appel à propositions 2020 : le Royaume-Uni est considéré comme un pays Programme jusqu'à la clôture des projets.
- pour les projets déjà financés au titre des appels à propositions antérieurs: les partenaires britanniques de projets Erasmus+ restent éligibles en tant qu'organismes issus de « pays Programme » jusqu'à la clôture des projets.

Les activités organisées avec des partenaires britanniques dans le cadre d'un projet Erasmus+ financé sur la programmation 2014-2020 sont donc éligibles.

La participation du Royaume-Uni à la future programmation 2021-2027 dépendra de l'issue des négociations entre l'Union et le Royaume-Uni.

Veuillez consulter la page suivante : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/about/brexit_fr

Qui peut participer?

Tout organisme actif dans le domaine de l'éducation ou de la formation (public ou privé)

- Établissements d'enseignement
- Asbl, ONG
- Entreprises
- Communes, provinces
- Partenaires sociaux
- Centre de recherche ou de formation
- Etc.

➔ Le candidat doit être un organisme avec une existence juridique
➔ Les établissements d'enseignement supérieur des pays Programme doivent avoir la Charte Erasmus+



Durée des projets

- Entre 24 et 36 mois (Supérieur)
- Entre 12 et 36 mois (EFP, scolaire et éducation des adultes)

Caractéristiques :

- Début du projet entre 1^{er} septembre et 31 décembre 2020 ;
- La durée d'un projet ne peut jamais excéder 36 mois ;
- Possibilité de prolongation (6 mois max.) dûment justifiée et sans augmentation budgétaire ;
- Fin des projets au plus tard le 31 août 2023.

Priorités de la Commission européenne

Un projet de partenariat stratégique doit répondre à au moins une **priorité** :

- horizontale = commune à tous les secteurs
- ou
- sectorielle = propre à un secteur



Parmi les priorités secondaires, il est possible de sélectionner des priorités appartenant à d'autres secteurs. Le projet est alors considéré comme étant « transectoriel ».

Priorités horizontales (tous secteurs)

- Acquisition et développement des compétences clés et de base
- Transparence et reconnaissance des compétences et des certifications
- Soutien aux éducateurs, animateurs socio-éducatifs, responsables pédagogiques
- Inclusion sociale
- Engagement civique
- Objectifs environnementaux et climatiques
- Pratiques innovantes à l'ère du numérique
- Investissement durable
- Valeurs éducative et sociale du Patrimoine culturel européen

Priorités sectorielles

Enseignement supérieur

- Promouvoir l'internationalisation
- Lutter contre le pénurie et l'inadéquation des compétences
- Récompenser l'excellence dans l'apprentissage, l'enseignement, le développement des compétences
- Mettre en place des systèmes d'enseignement supérieur inclusifs
- Favoriser l'engagement civique
- Soutenir la mise en œuvre de l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne
- Consolider et développer des outils de sources de données pour l'enseignement supérieur
- Encourager la mise en place de modèles de financement et de gouvernance effectifs et durables

Priorités sectorielles

Enseignement scolaire

- Renforcer le développement des compétences clés
- Renforcer le profil des métiers de l'enseignement
- Promouvoir une approche cohérente de l'enseignement des langues
- Accroître les niveaux de réussite et l'intérêt pour les sciences, technologies, mathématiques et ingénierie
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Développer des systèmes d'éducation et d'accueil des jeunes enfants
- Renforcer la capacité à promouvoir la reconnaissance des périodes d'apprentissage à l'étranger
- Mettre en place des systèmes d'assurance qualité solides

Priorités sectorielles

Enseignement et formation professionnelle

- Soutenir la création et mise en œuvre des stratégies d'internationalisation
- Favoriser l'apprentissage en milieu professionnel sous toutes ses formes
- Améliorer la qualité des services EFP
- Améliorer l'accès à la formation et aux qualifications de tous
- Renforcer les compétences clés
- Soutenir les approches innovantes et les technologies numériques d'enseignement
- Développement professionnel initial et continu des enseignants, formateurs et mentors
- Développer les organisations nationales, régionales et sectorielles de concours de compétences

Priorités sectorielles

Education des Adultes

- Améliorer et élargir l'offre des possibilités d'apprentissage de haute qualité
- Soutenir la création et l'accès aux parcours de renforcement des compétences
- Augmenter la demande et l'intérêt de l'apprentissage
- Développer les compétences des éducateurs
- Elaborer des mécanismes de suivi de l'efficacité



Les règles financières

Règles générales de financement

- Le **budget prévisionnel** est à établir au stade de la candidature ;
- Seules les dépenses **prévues** dans le projet sont éligibles ;
- Subvention = contribution! Il s'agit d'un **co-financement** qui n'est pas destiné à couvrir les dépenses de l'ensemble du projet ;
- Le **coordinateur** reçoit l'ensemble du financement, qu'il doit **redistribuer** entre les partenaires ;
- La subvention maximale est de **450.000 €** (projets de 36 mois) ;

	Types de coût	Forfaits	Montants maximum
Innovation	Gestion et mise en œuvre du projet	500€/mois coordinateur 250€/mois partenaires	Max 2.750€/mois
	Réunions transnationales	575€ ou 760€/participant/réunion selon la distance	Motivation dans la candidature (2/an)
	Productions intellectuelles	Coût unitaire selon la catégorie de personnel et le pays	Frais de personnel
	Evénement de dissémination	100€/ participant local 200€/ participant international	Max 30.000€/projet
	Coûts exceptionnels (achat biens et services)	75% des frais éligibles	Max 50.000€/projet
	Soutien des besoins spécifiques	100% des frais éligibles	Motivation dans la candidature
Mobilités	Frais de voyage (LTTA)	Entre 20€ et 1500€/participant selon la distance (entre 10 et >8000km)	Coût unitaire
	Soutien individuel (frais de séjour - LTTA)	Voir guide selon le type d'activité de mobilité	Taux journalier
	Soutien linguistique (LTTA) (projets entre 2 et 12 mois)	150€/participant	Motivation dans la candidature
	Coûts exceptionnels (frais de voyage élevés pour LTTA)	80% des frais éligibles (voir conditions)	Motivation dans la candidature

Gestion et mise en œuvre

Coordinateur : 500€/mois Partenaire : 250€/mois	Max 2.750€/mois
--	------------------------

Dépenses couvertes:

- Participation aux différents frais liés à la gestion du projet
- Information, promotion et diffusion (brochures, prospectus, ...)
- Supports, outils, méthodes de formation à petite échelle
- Toute activité liée à la mise en œuvre du projet et non couverte par une autre ligne de financement

Réunions transnationales

575€ ou 760€ par participant/réunion selon la distance	Motivation dans la candidature
---	---------------------------------------

Dépenses couvertes:

- Participation des partenaires aux réunions de coordination du projet (comité de pilotage)
- Contribution aux frais de voyage et de séjour
- ≠ activité de mobilité
- Calculateur de distance
- Fréquence conseillée: 2 réunions par an pour 2 personnes/organisme
- Lien formel nécessaire entre la personne participant à la réunion et l'un des partenaires

Productions intellectuelles (innovation)

Coût unitaire selon la catégorie de personnel et le pays	Frais de personnel (Timesheet)
--	--------------------------------

Dépenses couvertes:

Participation forfaitaire aux frais de personnel \neq coûts de personnels ;

- Réalisation de productions innovantes, tangibles, significatives et transférables. Prouver leur potentiel d'impact au-delà du partenariat.
- Lien formel nécessaire entre l'un des partenaires et le personnel travaillant sur la production
- Les contrats de prestation de services ne sont pas autorisés (sous traitance)
- Frais de personnel = coût identifiable dans la comptabilité de l'un des partenaires

Événement de dissémination (innovation)

100€/ participant local 200€/ participant international	Max 30.000€/projet
--	---------------------------

Dépenses couvertes:

- Participation aux frais d'organisation d'une conférence ou d'un séminaire
- Objectif = partager et diffuser les productions intellectuelles réalisées
- Réservé aux projets faisant une demande budgétaire pour les productions intellectuelles
- Les participants éligibles doivent être externes aux organisations partenaires

Coûts spécifiques

Coûts exceptionnels (Achat biens et services)	75% des frais éligibles	Max 50.000€/projet
--	--------------------------------	-------------------------------

Dépenses couvertes:

- Achat de services (sous-traitance) et/ou de certains équipements non usuels
- Démontrer leur caractère indispensable
- La sous traitance doit concerner des services qui ne peuvent être fournis directement par le participant pour des raisons justifiées (site Internet, coûts de traduction,...)
- Il ne peut s'agir de dépenses couvertes par d'autres postes budgétaires
- Possibilité d'annexer un devis pour justifier la demande budgétaire

Coûts spécifiques

Soutien des besoins spécifiques	100% des frais éligibles	Motivation dans la candidature
--	---------------------------------	---------------------------------------

Dépenses couvertes:

- Coûts additionnels concernant les participants à besoins spécifiques ayant un handicap
- Ne pas demander de budget « mobilité » additionnel pour ces personnes
- Sur base des frais réels
- Piste budgétaire qui peut s'ouvrir même après la signature de la convention (grâce aux transferts)

Activités d'étude/d'apprentissage/d'enseignement

Frais de voyage	Entre 20€ et 1500€/participant selon la distance (entre 10 et >8000km)	Coût unitaire
Frais de séjour	Voir guide selon la durée et le type d'activité de mobilité	Taux journalier
Soutien linguistique	150€/participant (activité entre 2 mois et 12 mois)	Motivation dans la candidature

- Participation aux frais de voyage et de séjour des apprenants/du personnel
- Justifier le caractère nécessaire pour atteindre les objectifs et résultats du projet
- ≠réunion transnationale
- Calculateur de distance
- Lien formel nécessaire entre participant (apprenant ou staff) et l'une des organisations partenaires

Activités d'étude/d'apprentissage/d'enseignement

Coûts exceptionnels pour frais de voyage élevés	80% des frais éligibles	Motivation dans la candidature
--	--------------------------------	---------------------------------------

Frais de voyage élevés, en raison de l'éloignement géographique ou dans l'objectif de réduire son empreinte énergétique (moyens de transport moins polluants).

- Justifier en décrivant brièvement l'itinéraire prévu et les raisons de ces frais exceptionnellement élevés
- Remplace la subvention standard pour les frais de voyage
- Si le projet est sélectionné: apporter la preuve que les forfaits standards ne couvrent pas au moins 70% des coûts réels

Activités d'étude/d'apprentissage/d'enseignement

Quoi?	Pour qui?	Dans quel secteur?	Combien de temps?
Événements conjoints de formation du personnel de courte durée	Enseignants, formateurs, personnel administratif et éducatif => Pays « Programme » et pays « Partenaires »	Tous secteurs	De 3 jours à 2 mois
Programmes d'études intensifs	<u>Apprenants</u> => Pays « Programme » <u>Personnel enseignant</u> => Pays « Programme » et pays « partenaires » <u>Professeurs ou experts invités</u> (hors organismes participants) => Pays « Programme » et pays « partenaires »	Enseignement supérieur	De 5 jours à 2 mois De 1 jour à 2 mois
Mobilité mixte	Apprentis, apprenants, étudiants => Pays « Programme »	Tous secteurs	De 5 jours à 2 mois

Activités d'étude/d'apprentissage/d'enseignement

Quoi?	Pour qui?	Dans quel secteur?	Combien de temps?
Echanges de groupes d'élèves	Apprentis et élèves régulièrement inscrits, personnel accompagnant => Pays « Programme »	Enseignement scolaire, EFP	De 3 jours à 2 mois
Missions d'enseignement ou de formation de longue durée	Personnel enseignant, formateur, staff administratif => Pays « Programme »	Tous secteurs	De 2 à 12 mois
Mobilité d'étude de longue durée	Elèves de plus de 14 ans régulièrement inscrits dans un établissement scolaire => Pays « Programme »	Enseignement scolaire	De 2 à 12 mois

(En résumé)

	Supérieur	Formation pr.	Adultes	Scolaire (Hors PES)
Type de partenariat	Innovation	Innovation et échange de bonnes pratiques	Innovation et échange de bonnes pratiques	Innovation et échange de bonnes pratiques
Durée	24 à 36 mois	12 à 36 mois	12 à 36 mois	12 à 36 mois
Budget max.	450.000 €/projet	450.000 €/projet	450.000 €/projet	450.000 €/projet
Activités de mobilité possibles	Toutes sauf Echanges d'élèves et Mobilité de longue durée	Toutes sauf les Programmes d'étude intensifs	Mobilité mixte Missions d'enseignement ou de formation (longue durée) Formation du personnel (courte durée)	Toutes sauf les Programmes d'étude intensifs

S'INSPIRER

- « Où trouver de l'inspiration »: bonnes pratiques Erasmus+ en FWB
www.erasmusplus-fr.be
- Liste des projets sélectionnés en Fédération Wallonie-Bruxelles
www.erasmusplus-fr.be
- Plateforme de diffusion des résultats Erasmus+
<http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>
- Pour l'enseignement scolaire : www.schooleducationgateway.eu
- Pour l'éducation des adultes: <https://epale.ec.europa.eu/fr>
- Inscrivez-vous à notre [newsletter](#)
- Suivez-nous sur les réseaux sociaux
[Facebook](#) [Twitter](#) [Instagram](#)

Critères d'attribution

Evaluation des candidatures

Les projets sont évalués par deux experts indépendants sur base de 4 critères:


Critères d'attribution	Points
Pertinence	30
Qualité de la conception et mise en œuvre	20
Qualité de l'équipe et modalités de coopération	20
Impact et diffusion	30
TOTAL	100

Seuil de qualité:


Le total doit être $>$ ou $=$ à 60/100

Chaque critère doit recevoir plus que la moitié des points

Pertinence du projet – points d’attention

- Avez-vous choisi au moins une priorité horizontale ou sectorielle?
-  • Avez-vous décrit comment vos objectifs sont liés aux **priorités**?
- La proposition est-elle basée sur une solide **analyse des besoins**?
- Le projet est-il conforme aux besoins du groupe cible (dans le secteur de dépôt de la candidature)?
- Votre proposition est-elle **innovante** et les évaluateurs le verront-ils?
- Le projet apporte-t-il de **nouvelles solutions** aux problèmes, défis et besoins identifiés?
- La proposition démontre-t-elle que la **dimension européenne** est nécessaire pour atteindre les résultats?

Qualité de la conception – points d'attention


- La proposition présente-t-elle un **plan de travail et une méthodologie** clairs et réalistes? (cadre logique)
- Avez-vous pensé aux mesures de **contrôle de la qualité** (activités et résultats)?
Avez-vous fait une **analyse de risques**?
- Votre proposition offre-t-elle un bon **rapport qualité-prix**?
- Les activités (y compris les mobilités si prévues) sont-elles liées aux objectifs du projet et sont-elles **bien organisées** (contenu détaillé et modalités pratiques)?
- Avez-vous prévu une reconnaissance pour les **acquis d'apprentissage** des Mobilité (si prévues)?
-  • Les **productions intellectuelles** (si prévues) répondent-elles à la définition donnée?

Qualité de l'équipe – points d'attention

- Chaque partenaire a-t-il un **rôle** et des **responsabilités** clairement définis dans la proposition?
- Le consortium démontre-t-il sa **capacité** technique, financière, organisationnelle et en termes de ressources humaines pour mettre en œuvre le projet de manière efficace, efficiente et professionnelle?
- L'équipe inclut-elle des **nouveaux venus** et si oui, avez-vous décrit tous les aspects positifs liés à leur participation?
- Avez-vous décrit tous les mécanismes de **coordination** et de communication entre partenaires?
- Le cas échéant: avez-vous fourni des preuves convaincantes de la valeur ajoutée de la participation d'une organisation issue d'un « **pays partenaire** »?



Impact et diffusion – points d’attention

- Votre projet démontre t’il un **impact** positif substantiel sur toutes les parties prenantes et au-delà de celles-ci (niveau local, régional et/ou européen) ?
-  • Avez-vous prévu une méthodologie (indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs et outils) pour **mesurer** votre impact?
- Votre proposition comprend-elle un **plan de communication** détaillé?
- Avez-vous défini vos **groupes cibles** et disposez-vous des outils appropriés pour les atteindre?
- Les résultats de votre projet seront-ils **librement accessibles**?
- Les résultats vont-ils **perdurer** après la fin du projet? Avez-vous décrit comment vous y parviendrez après la fin du financement?

Principe de proportionnalité

Lors de l'évaluation, et pour chaque critère, le **principe de proportionnalité** est pris en compte en fonction de :

- L'ambition et la nature du projet ;
- L'ampleur des activités ;
- La taille de l'institution ;
- L'expérience des partenaires ;
- Les capacités et ressources des partenaires ;
- La demande budgétaire.



Déposer une candidature

Dates importantes

Date limite de dépôt des candidatures	24 mars 2020 à midi (12h - heure de Bruxelles)
Analyse d'éligibilité	Avril
Evaluation	Mai
Annonce des résultats	Juillet
Contractualisation	Août – Septembre
Démarrage des projets	Entre 1 ^{er} septembre et le 31 décembre 2020

Premières étapes

1. Créer un compte EU login pour toutes les personnes de contact = accès aux outils de la Commission <https://webgate.ec.europa.eu/>
Adresse générale à favoriser: info@gmail.com
2. Inscrire les organismes participants (code OID = nouveau code PIC)
<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/organisation-registration/screen/home>
3. Vérifier les critères du Programme et les conditions financières dans le guide du programme
4. Prendre connaissance du formulaire de candidature et le remplir le plus tôt possible <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-applications/>

Code PIC remplacé



Chaque organisme participant au programme Erasmus+ doit posséder un code OID
ex: **E10171746**

Le code OID (ancien code PIC) est généré sur l'Organisation Registration System (ORS)
<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/organisation-registration/screen/home>

Comment puis-je connaître mon code OID ?

J'ai déjà participé à un projet Erasmus+



Se connecter à ORS via le même compte EU Login que vous utilisiez pour accéder au code PIC. Cliquer sur 'Expand advanced search' pour trouver son nouveau code



Se connecter à ORS et créer un code OID

Formulaire de candidature

Formulaire WEB E-FORM

- Disponible sur le site de la Commission:
<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-applications/>
- A compléter conjointement avec les partenaires
- A rédiger dans la langue du partenariat (FR-EN)
- Seul le coordinateur soumet la candidature à son Agence Nationale:
pas de soumissions multiples

Formulaire de candidature

5 secteurs et formulaires différents

- Enseignement scolaire (AC201)
- Enseignement scolaire – « Partenariats d'échanges scolaires » (AC229)
- Education et formation professionnels (AC202)
- Enseignement supérieur (AC203)
- Education des adultes (AC204)

➔ Choisir le formulaire en fonction du secteur principal auquel s'adresse le projet (public cible final)

Annexes obligatoires (documents disponibles dans le formulaire de candidature)

- Lettres de mandat
- Déclaration sur l'honneur



Date limite de dépôt des candidatures:

24 mars 2020 à midi
(12h - heure de Bruxelles)